



# **Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la donation à la Ville de Neuchâtel des orgues installées au Temple de Serrières**

(Du 21 octobre 2009)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le 30 août dernier, les nouvelles orgues du Temple de Serrières étaient inaugurées par un culte dit de dédicace suivi d'un vin d'honneur offert par la Ville en présence du directeur suppléant des cultes. Un repas servi sur le parvis du Temple suivi par un concert sur le nouvel instrument mettaient un terme à cette cérémonie solennelle et néanmoins conviviale. Depuis lors, le Temple de Serrières dispose à nouveau d'un instrument adéquat et digne de ce lieu de culte. L'Association pour les orgues de Serrières, qui a désormais rempli son but en réunissant les quelque 270'000 francs nécessaires à l'acquisition de cet instrument, souhaite en faire don à la Ville. Le Conseil communal vous propose d'accepter ce don avec gratitude.

## **1. Historique**

Tous les habitants de l'ouest de la ville de Neuchâtel connaissent le Temple de Serrières à la silhouette si caractéristique dont le beau parvis donne sur la rue Guillaume Farel, ancienne chaussée reliant Neuchâtel à Auvernier.



Les anciennes orgues de ce Temple ont accompagné tous les services religieux, les baptêmes, les communions, les mariages et bien sûr aussi les enterrements durant plus de trente ans. Elles devaient toutefois rendre l'âme suite à l'atteinte des ans et probablement par l'effet d'une ventilation d'air chaud provenant de l'installation de chauffage du bâtiment. Le système d'alimentation électrique s'étant révélé défectueux, plusieurs jeux ne fonctionnaient plus et des fuites d'air se produisaient fréquemment. Très endommagé, l'instrument fut démonté et remplacé par un simple piano. Seuls quelques tuyaux encore en état ont pu être revendus.

En 2005, M. le Dr Dominique de Montmollin participe aux obsèques du pasteur Jean-Rodolphe Laederach et constate avec indignation qu'un simple piano droit sert à accompagner les parties chantées de la cérémonie. Accompagné et conseillé par M. Guy Bovet, alors organiste titulaire de l'orgue de la Collégiale, il s'approche de la Ville pour trouver

une solution à cet épineux problème. La Direction des cultes lui conseille de fonder une association afin de récolter les fonds nécessaires à l'achat d'un nouvel instrument.

Il lui est également répondu que la Ville ne participera pas financièrement à l'opération. Nous avons bien dans un premier temps inscrit un montant à la planification financière 2006-2009 pour remplacer l'orgue du Temple de Serrières mais en raison des difficultés financières de la Ville, nous n'avons finalement pas retenu ce projet dans les priorités. En revanche, la Ville s'est engagée à rénover le chauffage qui posait problème, opération effectuée à ce jour pour un montant de 30'000 francs, et à mettre ses services à disposition de l'Association. Précisons encore que divers travaux d'adaptation des parois et de l'électricité, pour un montant de 5'000 francs, ont également été réalisés pour accueillir le nouvel orgue.

## **2. Fondation d'une association**

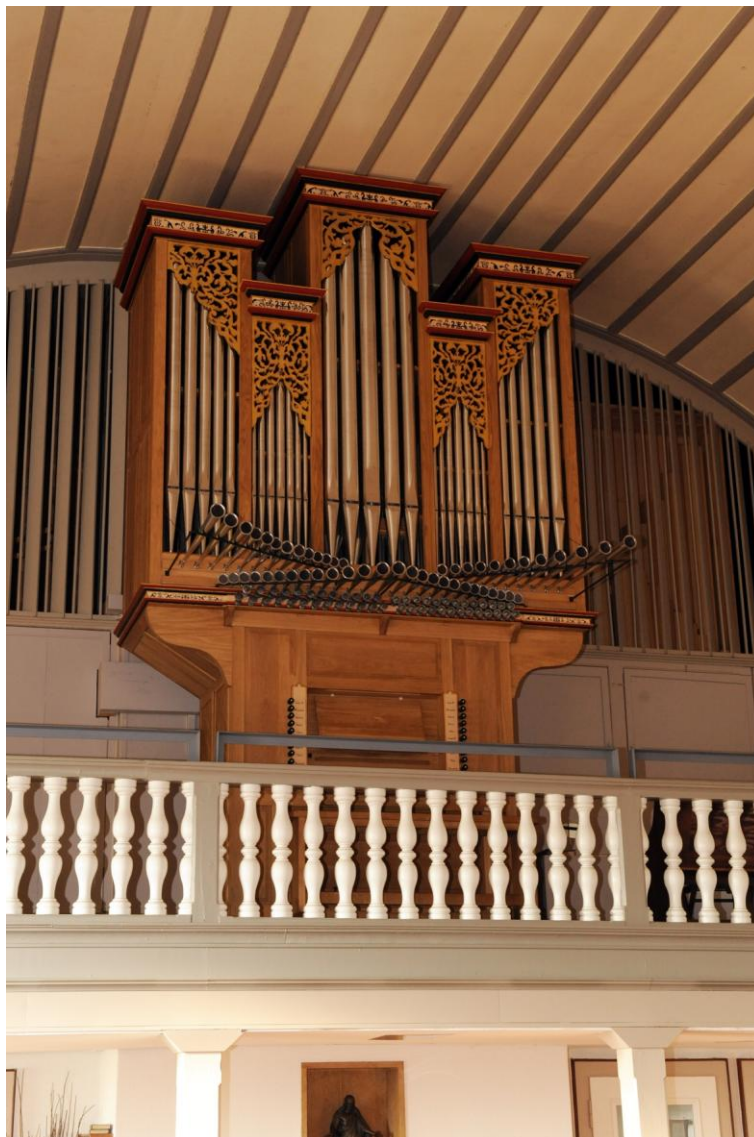
Le 7 décembre 2005 s'est tenue l'assemblée constitutive de l'Association pour les orgues de Serrières. Présidée par M. Dominique de Montmollin, cette association à but non lucratif et à durée limitée s'est donnée pour but de trouver le financement nécessaire à l'acquisition d'un instrument digne du Temple de Serrières. Elle se dissoudra conformément à ses statuts si votre Autorité accepte le don qu'elle se propose de faire à la Ville de Neuchâtel.

Afin d'effectuer le bon choix, l'Association s'est immédiatement assurée le concours de M. Guy Bovet, organiste de renommée mondiale. D'entente avec les organistes neuchâtelois, ce spécialiste a présidé au choix de l'instrument et a supervisé sa fabrication et son installation. M. G. Bovet et l'Association ont souhaité doter le Temple de Serrières d'un orgue de dix jeux au moins, adapté aux dimensions du lieu, qui remplisse une fonction cultuelle et culturelle. Mais pas seulement. Il y avait également la volonté d'apporter quelque chose de nouveau au paysage culturel de Neuchâtel et de sa région. Le nouvel instrument devait certes avoir une utilité mais aussi un intérêt. Il fallait qu'il soit pensé de telle sorte que les organistes et musiciens de chez nous puissent s'en servir sans difficulté. Enfin, il se devait d'attirer les mélomanes et les musiciens par une couleur sonore encore inconnue dans la région. Le canton de Neuchâtel possédait déjà de beaux instruments de style français, allemand ou italien. Toutefois, dans le concert des nations de ce patrimoine organistique, un pays manquait : l'Espagne. C'est donc vers la Péninsule ibérique que l'expert a orienté

ses recherches, non sans demander des offres à la Manufacture d'orgues de Saint-Martin, dans le Val-de-Ruz, ainsi qu'au constructeur italien Dell'Orto & Lanzini, offres qui n'ont finalement pas été retenues notamment parce qu'elles étaient plus chères que celle du concurrent espagnol.

### 3. Un orgue espagnol

L'orgue espagnol a ceci de particulier qu'il est – de l'avis des connaisseurs – à la fois mystique, doux et coloré. Ses timbres vifs et caractéristiques se détachent sur le chaud tapis des jeux de fond. C'est donc sur ce type d'instrument que s'est porté le choix de l'Association, qui souhaitait apporter ainsi une dimension religieuse particulière au Temple de Serrières, mais aussi un rayonnement musical nouveau. Aujourd'hui, ce n'est pas trop dire que le pari est réussi car l'instrument permet de jouer un grand et beau répertoire.



L'instrument choisi est de style baroque castillan avec quelques licences pour lui donner des possibilités supplémentaires. Son esthétique sonore est celle des orgues ibériques baroques et son buffet est fabriqué en chêne ancien. Un jeu de trompette horizontale typiquement espagnole a été rajouté au projet initial et le constructeur a fait cadeau à l'Association d'un jeu d'anches ancien vieux de 250 ans appartenant au patrimoine espagnol.

Achévé début 2009 après des mois de travail, cet orgue espagnol est arrivé à Serrières à la fin du printemps dernier puis a été remonté et installé dans le Temple. Il a trouvé place sur la galerie, au centre, en face de l'autel. Cette opération a nécessité deux mois d'effort. Enfin, la cérémonie de bénédiction et de dédicace pouvait avoir lieu. Elle s'est déroulée avec succès le 30 août dernier.

#### **4. Financement**

Le budget pour l'achat de cet orgue espagnol se montait au départ à quelque 250'000 francs. L'Association disposait de 11'000 francs de fonds propres, somme qui fut complétée par deux dons importants provenant des familles Petitpierre et Laederach précurseurs du projet. Mmes Gisèle de Marignac à Genève et Monique de Meuron à Marin ont également été des donatrices importantes, aux côtés de la Loterie Romande. Ces donateurs sont mentionnés sur une plaque commémorative apposée sur l'orgue.

Les membres de l'Association, leurs amis et les paroissiens de Serrières ont permis par leur générosité d'atteindre *in fine* la somme nécessaire. Devisé à 144'900 euros hors TVA, l'orgue, dont le coût final s'est monté à 270'000 francs, a pu alors être commandé à un facteur espagnol du nom de Joaquin Lois Cabello établi à Tordesillas près de Salamanque.

#### **5. Les obligations de la Ville de Neuchâtel**

En vertu de l'article 9 du Concordat du 2 mai 2001 entre l'Etat de Neuchâtel et les trois Eglises reconnues, il appartient aux communes d'entretenir les temples et les orgues dont elles sont propriétaires, comme c'est le cas à Serrières. Si votre Autorité accepte le don du nouvel instrument que l'Association s'apprête à nous faire, il nous appartiendra de l'entretenir. Une fois installé, l'orgue ne nécessite pas plus d'entretien que l'accordage des jeux d'anches en cas de variations

de température ou d'humidité et un accordage général annuel. Cela revient à effectuer un réglage de l'instrument (sous garantie pendant dix ans) une fois l'an. Cet entretien représente une charge modeste (1'000 francs annuel) que nous assumions déjà auparavant et que nous assumons également pour les instruments des autres temples. En sus de ces charges et conformément à nos obligations, nous rémunérons l'organiste titulaire de Serrières, M. Rodolfo Bellatti et assumons la conciergerie du bâtiment.

En février 2007, le Conseil communal était informé que l'Association pour les orgues de Serrières était parvenu à trouver après bien des efforts le financement nécessaire à l'acquisition d'un nouvel instrument. Il en prenait acte avec satisfaction et gratitude. Aujourd'hui, il estime que cette action émanant de la société civile constitue un bel exemple démontrant que de beaux projets sont possibles lorsque des bénévoles passionnés et remplis de bonne volonté s'engagent pour la réalisation de tâches publiques et suppléent la collectivité qui ne peut aujourd'hui plus tout assumer et tout financer. Le rapport de gestion qui accompagnait les comptes 2007 soumis à votre Autorité comprenait également quelques informations à ce sujet et mentionnait la création de l'Association pour les orgues du Temple de Serrières.

## 6. Conclusion

Une église sans orgue ressemble à un violon sans archet ou à une cloche sans battant. Aujourd'hui, grâce au travail efficace autant que désintéressé d'une association privée, le Temple de Serrières dispose à nouveau d'un magnifique instrument – le seul orgue espagnol du canton - pour soutenir le déroulement du culte et permettre des concerts. Dédié à la mémoire de feu le pasteur de Serrières Jean-Rodolphe Laederach, qui par sa personnalité rayonnante a éclairé ce quartier de la ville durant la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, cet instrument remplit parfaitement ses fonctions et rehausse la valeur d'un bâtiment propriété de la Ville.

C'est pourquoi nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter cette donation avec reconnaissance en prenant acte du présent rapport et en adoptant l'arrêté ci-après.

Neuchâtel, le 21 octobre 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Françoise Jeanneret

Rémy Voirol

Projet

**Arrêté  
concernant la donation à la Ville de Neuchâtel  
des orgues installées au Temple de Serrières**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à accepter la donation de l'Association pour les orgues de Serrières à la Ville de Neuchâtel des orgues installées au Temple de Serrières.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.